

Département des Côtes-d'Armor
Commune de PLOUËC DU TRIEUX

CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 19 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf le dix-neuf juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX, Maire.

Date des convocations : 12 juin 2019

Etaient présents : Vincent LE MEAUX, Jean luc LE PALANTON, Jeannine GAYIC, Alain BOUGET, Régine TROADEC, Emile LE GARSMEUR, Nelly BOUTTERIN, Cécilia CONNEN, Aline ELOPHE, Claude LE BOURDONNEC, Alain BIA.

Etaient absents excusés : Sylvie DUFEU, Philippe PICHON pouvoir à Emile LE GARSMEUR, Romain OLLIVIER-HENRY pouvoir à Claude LE BOURDONNEC, Eugène MALLEGOL pouvoir à Vincent LE MEAUX.

Secrétaire de séance : Aline ELOPHE

Assistaient à la réunion : Maryse PERENNES, Brigitte FOURÉ

M. Vincent LE MEAUX, Maire ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour. Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 mai 2019 est approuvé.

<i>Commission</i>	<i>RESSOURCES</i>	
01. DGFIP	Mise en place du paiement en ligne	Délibération
02. Ateliers Origami /cuisine	Tarifs	Délibération
03. Salle multifonctions	Tarifs	Délibération
<i>Commission</i>	<i>CITOYENNÉTE</i>	
04. Associations	Subventions 2019	Délibération
<i>Commission</i>	<i>SERVICE A LA POPULATION</i>	
05. Population	Recensement 2020	Information
<i>Commission</i>	<i>AMENAGEMENT</i>	
06. Aménagement du Bourg	Devis d'études préliminaires	Délibération
07. Aménagement du Bourg	Demande d'aide auprès du Conseil départemental	Délibération
08. Voirie	Programme annuel 2019	Délibération
09. Programme de voirie	Prestations Assistance à maîtrise d'ouvrage	Délibération
<i>Intercommunalité</i>		

10. Présentation des orientations du plan local d'urbanisme et de l'habitat

La proposition de M. le Maire de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Secteur Moulin de brélydij rajouté au rapport n°8
- Dénomination de la rue du châtelet - rajout du rapport n°10
est acceptée.

COMMISSION RESSOURCES

DEL 2019 06 01 – DGFIP - Mise en place du paiement en ligne

Le dispositif **TIPI** (**T**itres **P**ayables **I**nternet) permet aux usagers des collectivités adhérentes de payer en ligne 24 h/24 et 7 j/7 des titres et articles de rôles, en phase amiable, pour la totalité de leur montant. Le service est accessible à partir du portail de la collectivité et fonctionne comme un site marchand sur lequel l'usager pourra payer les dettes que la collectivité propose au paiement en ligne. Les collectivités volontaires doivent :

- être gérées dans l'application HELIOS ;
- disposer d'un portail Internet qui permettra à l'usager de saisir les références de sa dette (formulaire de saisie), voire d'accéder à la liste de ses dettes (compte famille) ou accéder directement au site générique de la DGFIP (<https://www.tipi.budget.gouv.fr/>)
- émettre des flux ORMC (facturation) ou PES V2 Recette (titres).

Chaque collectivité choisit les produits qu'elle souhaite proposer au paiement en ligne. Dans **TIPI**, un produit correspond à un contrat. L'ouverture du service peut ainsi concerner un seul, plusieurs, voire l'intégralité des produits à encaisser d'une collectivité.

L'accès au service se fait par type de produit, si bien que pour chaque SIRET, il est nécessaire de créer des contrats pour préciser les recettes proposées au paiement en ligne.

La collectivité prend en charge les coûts de création, de développement et d'adaptation du portail, ainsi que ceux du commissionnement liés à l'utilisation de la carte bancaire, qui rémunère l'ensemble du dispositif interbancaire.

- Pour 10.00 € 0.05 € de commissionnement bancaire
- Pour 20.00 € 0.07 € de commissionnement bancaire

Le traitement dispose d'un serveur de télépaiement par carte bancaire pour assurer le paiement par carte bancaire des créances des collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux. La mise en place de ce traitement informatique devrait permettre aux usagers de payer en ligne, via Internet, (par exemple) : la cantine, l'accueil périscolaire, les locations de salles...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 14 voix pour, décide de mettre en place le dispositif TIPI (Titres payables par internet) pour la commune de Plouëc-du-Trieux.

DEL 2019 06 02 – Ateliers Origami et Cuisine – Tarifs

La bibliothèque municipale souhaite proposer deux ateliers à la rentrée de septembre 2019 :

- **Un atelier cuisine** : cours de cuisine pour la confection de **Maki et Okonomiyaki ingrédients compris** - 2 H 30 facturé par l'animatrice 35 € par personne – 10 personnes maximum ;
- **Un atelier origami** : 1 H facturé 10 € par l'animatrice - 10 personnes maximum

L'animatrice qui vient de Guipavas facture ses frais de route : 120 € 55 pour les deux ateliers ce qui porte le prix de revient du cours de cuisine à 41 € et le prix du cours d'origami à 16 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 14 voix pour décide de fixer les tarifs pour le public comme suit :

- **cours de cuisine : 30 €**
- **atelier Origami : 15 €**

et autorise le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DEL 2019 06 03 – Salle multifonctions – Tarifs vaisselle

Le règlement de location de la salle multifonction prévoit que la vaisselle cassée ou perdue, lors d'une location soit facturée. Jusqu'à présent la vaisselle cassée était facturée au prix d'acquisition de la vaisselle. Désormais, la trésorerie de Guingamp nous demande une délibération fixant le prix de la vaisselle à facturer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 14 voix pour, vote les tarifs pour la vaisselle et divers objets comme ci-dessous et autorise le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Articles	Tarifs votés en €	Articles	Tarifs votés en €
Petite cuillère	1.00	Ecumoire	12.00
Grande cuillère	2.00	Grapin	8.00
Couteau	2.00	Grande passoire	45.00
Fourchette	2.00	Petite passoire	30.00
Tasse	3.00	Corbeille à pain	5.00
Verre	3.00	Légumier	8.00
Flûte	2.00	Plat à poisson	12.00
Grande assiette	5.00	Soupière	12.00
Assiette creuse	4.00	Plateau	8.00
Petite assiette	4.00	Plat à gratin ovale	12.00
Louche de service	4.00	Passe sauce	20.00
Grande louche	10.00	Fouet	12.00
Pichets	5.00	Planche à découper Pte	20.00
Spatule en bois	6.00	Planche à découper gde	35.00
Poubelle	20.00		

Il est précisé que des poubelles pour le tri seront installées derrière le bar et dans la cuisine.

COMMISSION CITOYENNETE

DEL 2019 06 04 – Associations - Vote des subventions

La commission CITOYENNETE propose au Conseil municipal le montant des subventions aux associations et les participations à des animations exceptionnelles en faveur de la vie associative communale, cantonale et intercommunale.

Il est également proposé d'acter les adhésions à des organismes extérieurs.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal par 14 voix pour, vote les subventions aux associations et les adhésions aux organismes extérieurs comme suit :

1. Vote des subventions aux associations communales

Après en avoir délibéré le conseil municipal, par 14 voix pour, vote les subventions aux associations communales comme suit :

1.2.3.Pixels :	95.00 €
Amicale laïque : 965.00 € + 1200 € (aide transport séjour ski)	soit au total = 2165.00 €
Club des Roses d'Automne :	95.00 €
Club olympique Plouëcois – Cyclos :	145.00 €
Comité d'animation Plouëcois : 295.00 € + 200 € pour feu d'artifice	= 495.00 €
Coup de Théâtre :	155.00 €
FAMMAC- Cols bleus :	95.00 €

Mémoire et Patrimoine de Plouec :	295.00 €
Plouëc-du-Trieux, Nature et environnement :	45.00 €
Union nationale des anciens Combattants :	295.00 €

2. Vote des subventions aux associations d'intérêt communal

Amicale des Sapeurs-Pompiers de Pontrieux :	45.00 €
Club nautique Pontrieux :	65.00 €
Pensionnés de la Marine Marchande :	45.00 €
Pontrieux Force Athlétique :	45.00 €
Section cantonale des Médaillés Militaires :	45.00 €

3. Vote des subventions aux Associations Extérieures

Grâces Twirling club :	10.00 €
Entente de tennis de table de Pontrieux	10.00 €
Association Bulle d'eau :	30.00 €
Elan Basket Paimpolais	10.00 €
Studio Danse	10.00 €

4. Vote des subventions aux associations avec emploi associatif local

ASL Tennis	800.00 €
Entente du Trieux Football club	1 280.00 €

5. Vote deux adhésions pour la commune

Fondation du patrimoine	120.00 €
AMF 22	403.01 €

Le Maire est autorisé à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour l'association Judo club Trégor-lannion, la décision est reportée.

Pour l'association Festirural, la commission citoyenneté doit rencontrer les membres du bureau de l'association.

COMMISSION SERVICES A LA POPULATION

DEL 2019 06 05 – Population – Recensement 2020

Le recensement des habitants de notre commune se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020.

Pour le 30 juin 2019, Le maire doit désigner un coordonnateur communal chargé de la mise en œuvre de l'enquête de recensement. M. le Maire propose Mme Brigitte FOURÉ pour assurer cette fonction, comme en 2015.

Deux agents recenseurs seront recrutés en novembre 2019 pour assurer la collecte du recensement auprès des habitants.

Par rapport à 2015, la réponse par internet au questionnaire de recensement a beaucoup progressé, en 2019 au niveau national 60 % de la population a répondu par internet.

Le conseil prend connaissance de cette information.

COMMISSION AMENAGEMENT

DEL 2019 06 06 – Aménagement du Bourg - devis d'études préliminaires

Par délibération en date du 24 mai 2018, le Conseil municipal avait approuvé le marché du Cabinet QUARTA associé au Cabinet Horizons Paysage et Aménagements, pour l'aménagement Est de l'agglomération comme suit : 24 780.00€ HT pour un montant de travaux de 420 000 € HT - taux de maîtrise d'œuvre 5.90 %.

Depuis le conseil municipal, lors de sa séance du 13 février 2019, a précisé par délibération, le périmètre comme suit :

OPERATION 1 Tranche ferme - (avant-projet sommaire et conduite de travaux) :

- Rue de Pen allée (*futur Rue du Trieux*), du château d'eau au carrefour de la Rue des écoliers,
- Rue des écoliers jusqu'au carrefour de Lech Morvan/Kerjégou/leur varas

OPERATION 2 Concertation publique (topographie et esquisse)

- Rue du Trieux - rue de la Mairie jusqu'au carrefour de la rue de la Belle Eglise et Rue de la gare
- Rue de la Forge et Rue de Prat Blouch

OPERATION 3 Concertation publique (topographie et esquisse)

- Rue de Poulopry jusqu'au panneau d'agglomération vers Squiffiec
- Rue de la Gare jusqu'au passage à niveau de la Gare

Ainsi, le maître d'œuvre a précisé les estimations du projet comme suit :

- **Le montant estimatif de l'opération - 1** s'élève à 682 290.00 € HT ainsi un devis complémentaire est proposé par le maître d'œuvre pour 262 290.00 HT x 5.90 % = **15 475.00 € HT** ;

Les devis comprennent : les études préliminaires, avant-projet, projet, assistance aux Contrats de travaux, OPC ordonnancement pilotage et coordination, Etudes d'exécution, Direction de l'exécution des travaux, Assistance aux opérations de réception.

- **Le montant estimatif de l'opération - 2** s'élève à 330 000 € HT, ainsi le maître d'œuvre a établi un devis pour 330 000 € x 5.90 % = **19 470.00 € HT** ;

Les devis comprennent : les études préliminaires, avant-projet, projet, assistance aux Contrats de travaux, OPC ordonnancement pilotage et coordination, Etudes d'exécution, Direction de l'exécution des travaux, Assistance aux opérations de réception.

- Un devis pour les levés topographiques terrestre pour **l'opération 3** est nécessaire pour la rue de la Gare et rue de Poulopry: **montant du devis = 3 270.00 € HT**.

Préalablement aux travaux, un contrôle du réseau des eaux pluviales par ITV (inspection télévisuel par caméra) est nécessaire. Trois devis vont être demandés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 14 voix pour, valide les devis ci-dessus et autorise le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DEL 2019 06 07 – Aménagement du Bourg - demande d'aide auprès du Conseil Départemental

Le projet d'aménagement du bourg concerne trois routes départementales :

- RD 15
- RD 65
- RD 86

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 14 voix pour décide :

- de solliciter la participation du Département pour les revêtements des voies concernées dans l'agglomération,
- de solliciter une participation dans le cadre des amendes de police pour les travaux de mise en sécurité
- d'autoriser le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DEL 2019 06 08 – Voirie – Programme annuel 2019

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour, Le conseil municipal valide la proposition de La commission aménagement pour le programme annuel de voirie 2019 comme suit :

Voie	travaux à réaliser	longueur	Prévisions fournisseurs	Décision Agglo	Décision SIVAP
				TTC	TTC
VC N° 18 Voie de Kercoadic	Bitume 150 kg/m ² de Kermarie à la ligne de chemin de fer	400 m	Bon de commande Agglo	22 709.61 €	
	bitume 80 kg/m ² de la ligne de chemin de fer à la 2ère entrée	180 m			
VC N° 85 Poulagattu	Bitume 80 kg /m ²	430 m et 100 m	Bon de commande Agglo	19 628.78 €	
VC N° 68 Le Rumin	Bicouche drain reprofilage	120 m	SIVAP		6 426.60 €
VC N° Pont Illis	Bicouche	100 m	SIVAP		3 228.40 €
				42 338.39 €	9 655.00 €
ESTIMATIF GLOBAL PROGRAMME DE VOIRIE 2019				51 993.39 €	

SECTEUR MOULIN DE BRELIDY

En fonction de l'accord avec Madame Nadot, Madame et Monsieur Murie et Madame et Monsieur Bigot, à propos de la voie d'accès au moulin de Brélydy, nous établirons un calendrier et un plan de financement des travaux.

Actuellement le Maire est dans l'attente des courriers des riverains.

SECURITE RUE DE LA BELLE EGLISE.

Le Maire a demandé en mai dernier au service de l'ADAC22 de réfléchir à un aménagement « test de sécurité » sur cette rue très « circulée ». Une proposition de régulation de la vitesse est en cours. le panneau « Radar pédagogique » de vitesse va être installé sur cette voie afin d'y réaliser des

comptages. Il y aura également un calendrier et un plan de financement des aménagements à prévoir.

DEL 2019 06 09 – Programme de voirie - Prestations Assistance à maîtrise d'ouvrage

Guingamp-Paimpol Agglomération a mené début 2019 une consultation pour la réalisation des travaux d'entretien de voirie de type enrobé à l'échelle du territoire. Aussi, l'agglomération propose à l'ensemble des communes de pouvoir bénéficier de ce marché et d'un accompagnement sur la partie assistance à maîtrise d'ouvrage.

Cette prestation est rémunérée à hauteur de 1,5 % du montant hors taxe des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 14 voix pour, décide :

- De solliciter les services de Guingamp-paimpol Agglomération pour la prestation assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du programme de voirie 2019 ;
- Prend acte que la rémunération de ce service est rémunéré à hauteur de 1.5 % du montant hors taxe des travaux ;
- Autorise le maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

INTERCOMMUNALITE

DEL 2019 06 10 – Présentation des orientations du plan local d'urbanisme et de l'habitat

Rapport oral, par le Maire et l'Adjoint délégué à l'Urbanisme, suite à une réunion sur les enveloppes urbaines, qui s'est déroulée le jeudi 23 mai 2019 à Yvias.

Les élus sont informés que le 11/07/2019 à 18 H une assemblée générale des Conseils municipaux est programmée pour présenter les orientations du plan local d'urbanisme et de l'habitat.

DEL 2019 06 11 – Dénomination Rue du châtelet

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, par 14 voix pour, décide de dénommer « la Rue du Châtelet » la voie communale qui va de la RD15 en passant à droite du calvaire de la rue de gardéot.

La séance est levée à 20 H 36